

La responsabilité civile de l'agent immobilier

PRÉSENTIEL

SUR-MESURE

INTER ENTREPRISE

Objectif de formation

Le ou la stagiaire sera capable en fin de formation d'identifier les principales fautes à éviter dans l'exercice de son métier

Programme

1 LA RESPONSABILITE CIVILE DE L'AGENT IMMOBILIER

- Le défaut d'impartialité, de loyauté et de prudence
- Le défaut de devoir de conseil
 - ✦ Etendue du devoir de conseil
 - ✦ Limite du devoir de conseil
 - ✦ Les principales fautes à éviter
 - Le contrôle général de la validité de l'acte
 - L'opportunité économique de l'opération
 - Le respect du compromis signé
 - La vérification de la capacité et des pouvoirs des parties
 - Les caractéristiques du bien vendu
 - Les souhaits déterminants des parties
 - La condition suspensive de financement
 - Les autres conditions suspensives
 - Les conditions particulières
 - Le délai de rétractation

2 LA RESPONSABILITE DISCIPLINAIRE DE L'AGENT IMMOBILIER

- Le code de déontologie de l'agent immobilier
- Les sanctions encourues en cas de non-respect

3 LA RESPONSABILITE PENALE DE L'AGENT IMMOBILIER

- Les infractions à la loi Hoguet n°70-9 du 2 janvier 1970
- Les infractions pénales de droit commun

Infos pratiques

Type de formation

Formation continue

Public cible

Toute personne travaillant dans le domaine de l'immobilier

Durée

1 Jour dont 7 Heures en centre

Tarif(s) net de taxe

370 € par stagiaire

Adresse

Brest - CIEL BRETAGNE

Rue du Gué Fleuri,
B.P 35,

29480 Le Relecq Kerhuon

<https://www.cci-formation-bretagne.fr/finistere>

Les conditions d'admission

Prérequis

Aucun pré-requis

Le parcours de formation

Objectifs pédagogiques

Avoir la capacité de citer les fautes qui engagent la responsabilité civile de l'agent immobilier Mesurer les sanctions encourues en cas de non-respect du code de déontologie Maitriser les infractions pénales de droit commun

► PRÉSENTIEL

Modalités d'évaluations

Dans le cadre de notre process qualité, évaluation systématique des éléments acquis en cours de formation : cas pratique et/ou quizz appliqués / et/ou travaux de sous-groupes ou individuels évalués par les intervenants.

Modalités pédagogiques

Formation dynamique et participative : apports méthodologiques suivis de nombreux cas pratiques. A partir de situations concrètes études de cas et exercices.

Date et mise à jour des informations : 14/04/2026

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr

Les sessions



Le Relecq Kerhuon

- Le 2 juin 2026
- Le 8 décembre 2026

Contacts



CREIGNOU Julien

julien.creignou@formation.bretagne-ouest.cci.bzh

CIEL BRETAGNE Brest - N° SIRET 13002293200060 - N° d'activité 53290897729

Rue du Gué Fleuri, B.P 35, - 29480 Le Relecq Kerhuon

Tél. : 02 98 30 45 75 - cielbretagne@formation.bretagne-ouest.cci.bzh - <https://www.cci-formation-bretagne.fr/finistere>